

Michel Hausermann

De : "Poget Philippe" <Philippe.Poget@ecublens.ch>
À : <germain.schaffner@epfl.ch>; "Michel Hausermann" <michel.hausermann@bluewin.ch>
Envoyé : mardi 6 novembre 2012 13:51
Joindre : image001.png; Message du Syndic - préavis 15-2012 et 16-2012.pdf
Objet : Message du Syndic - préavis 15-2012 et 16-2012

Bonjour Messieurs,

Suite à la demande de notre Syndic, je vous transmets, en attaché, un message dont M. G. Schaffner, Président du Conseil, voudra bien donner lecture aux Conseillers et Conseillères, jeudi 8 novembre prochain, lors de la de la séance du Conseil.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, mes salutations les meilleures.

Philippe Poget
Secrétaire municipal
CP 133 Ch. de la Colline 5
1024 Ecublens
tél. + 41 21 695 33 12
philippe.poget@ecublens.ch



MESSAGE DU SYNDIC – PREAVIS 15/2012 ET 16/2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Comme annoncé à la fin du Conseil du 1^{er} novembre dernier, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la séance supplémentaire du 8 novembre 2012, me trouvant à l'étranger ce jour-là.

Toutefois, je souhaite porter à votre connaissance mes dernières analyses concernant les préavis 15/2012 et 16/2012.

En ce qui concerne le préavis 15/2012 relatif à l'introduction d'une taxe sur les déchets et la révision du règlement sur la gestion des déchets, je vous invite à accepter le règlement tel que présenté, avec ses directives édictées par la Municipalité.

A titre d'exemple, la Ville de Morges a adopté un règlement basé sur le même principe.

Comme déjà mentionné lors du Conseil du 1^{er} novembre dernier, toutes modifications des taxes seront clairement indiquées dans le budget communal et le Conseil pourra s'exprimer à ce moment.

Il est aujourd'hui difficile de donner des chiffres précis. Le premier exercice complet sur l'introduction de la taxe sur les déchets nous permettra de mieux apprécier la situation dans son ensemble.

A ce sujet, j'estime que la proposition faite lors du dernier Conseil (rétrocession de la taxe de base) va certainement au-delà des attentes de certains. Je vous remercie donc de faire confiance à la Municipalité, qui a toujours été attentive aux préoccupations de tous et qui se veut quelquefois « originale ».

Concernant le préavis 16/2012 relatif à l'arrêté communal d'imposition, ma position est la suivante :

La planification financière sera améliorée, notamment grâce aux apports supplémentaires liés à l'impôt sur les frontaliers et à la diminution des charges d'exploitation du Centre Socioculturel. Et enfin, l'arrivée de certains contribuables va également améliorer nos rentrées fiscales.

Malgré mon enthousiasme, nous devons relever tout d'abord que la péréquation nous sera certainement moins favorable que prévu. De plus, l'explosion de la facture sociale, sur laquelle nous n'avons aucune maîtrise, va également péjorer nos résultats, et autre incertitude, l'évolution de la conjoncture.

Cependant, si l'on considère que les charges annuelles sont pratiquement toujours inférieures au budget et que des correctifs sur certains impôts pourraient être revus à la hausse, la proposition de ramener le taux d'imposition à 61 peut être envisagée.

De plus, le fonds de réserve se situe à plus 19 millions de francs et la compensation du déficit supplémentaire serait prévue par un prélèvement dans ce fonds.

En résumé, nous ne mettons pas en péril les finances communales avec un taux d'imposition à 61 et nous conserverions une bonne compétitivité auprès de certaines entreprises qui souhaiteraient s'installer sur le territoire de la commune d'Ecublens. Si toutefois le conseil décide le maintien du taux à 62, je considérerais que vous souhaitez me faciliter la tâche sur la recherche de nouvelles rentrées fiscales et de préserver ma santé ! Alors merci.

Un graphique a été transmis à la commission des finances afin de mieux apprécier la situation des différents scénarios.

Je vous remercie de l'attention portée à la lecture de ce courrier et vous souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, une bonne soirée, tout en espérant que la séance ne se prolongera pas au-delà de minuit...

Pierre Kaelin
Syndic

Re fu n'



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 8 novembre 2012

Type : Postulat Motion Amendement

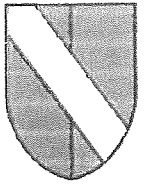
Autre (préciser)

Sujet : Précis 15/2012

" L'article 12 - Taxes A et B fait l'objet
d'une révision annuelle"
A ajouter à la fin de l'article 12

Nom, Prénom : Boubker Chebbaz

Signature : 



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5^{er} novembre 2012

Type : <input type="radio"/> Postulat <input type="radio"/> Motion <input checked="" type="radio"/> Amendement
<input type="radio"/> Autre (préciser)
Sujet : Arrêté communal d'imposition pour les années 2013-2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour faire face aux nouvelles charges de notre commune, et de maintenir un équilibre financier de notre commune, je dépose l'amendement suivant :

ARRETE D'IMPOSITION,

Point 1

Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

(en pour-cent de l'impôt cantonal de base) 62%

Point 2

Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morale

(en pour-cent de l'impôt cantonal de base) 62%

Point 3

Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux unvestis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

(en pour-cent de l'impôt cantonal de base) 62%

Remarque : le pour-cent doit être le même pour ces impôts.

Jean-Claude Merminod
Jean-Claude Merminod



Ecublens VD, le 1.11.2012

Type : ~~Postulat~~ Voeu

Sujet : OUI au retour d'un marché à Ecublens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs du Conseil et de la Municipalité,

1. Introduction

Souvenez-vous du centre commercial d'Ecublens au début des années 90 !
Souvenez-vous de la place de partage et de rencontre au milieu des 2 entrées !
Souvenez-vous de la grande vente de sapins pour Noël !
Souvenez-vous des poneys qui venaient régulièrement distraire les plus jeunes !
Souvenez-vous enfin du marché !

2. Qu'apporte un marché ?

Au sens général, un marché se veut en priorité un espace convivial, de rencontre, dans l'idée de « place du village » où les gens se retrouvent. Il est avant tout un attrait pour les habitants de la commune ou pour les personnes qui travaillent aux abords immédiats.

Un marché est également un espace ludique et éducatif, on y découvre des différentes variétés de légumes avec un contact direct avec le producteur.

Au travers du marché, les chalands peuvent ainsi s'approvisionner en produits frais ou autres spécialités « du terroir » proposées par les commerçants.



3. Pourquoi le retour du marché à Ecublens ?

- Parce qu'Ecublens est la seule ville du canton sans marché.
- Ecublens **Ville et campagne** ! le marché est le point de rencontre entre ville et campagne.
- Ecublens dispose d'une surface cultivable qui doit être mise en avant.
- Le marché peut devenir un cadre de rencontre pour l'organisation d'événements ponctuels.
- L'investissement financier pour l'organisation d'un marché est négligeable compte tenu de son résultat.

4. L'organisation du marché à Ecublens

En cas de retour du marché je propose

- Qu'il soit organisé sur la nouvelle place François Silvant.
- Qu'il se tienne au minimum 1 fois par mois et de préférence le samedi.
- Qu'il favorise en premier lieu les stands des maraîchers de notre commune puis de notre région.

5. Conclusion

Par ce postulat, je demande donc à la Municipalité de proposer une étude pour la réimplantation d'un marché dans notre commune.

- Je vous remercie de votre attention.

Charles Koller